

# Crypto-monnaies : l'AMF appelle à la vigilance

« Aucune société sérieuse ne peut garantir un rendement minimum avec un investissement dans « les crypto-monnaies » ou les « crypto-actifs » » [alerte](#) l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Selon son président, Robert Ophèle, plus de 9 millions € de pertes liés aux crypto-actifs depuis le début de l'année 2018 ont été recensés par ses services dédiés aux épargnants.

« Au cours des quatre premiers mois de l'année, sur les plus de 4000 demandes traitées par notre centre « Epargne Info-services », 700 ont concerné les crypto-actifs avec près de 250 réclamations ou signalements » » [précise](#)-t-il.

Dans sa ligne de mire, les plateformes qui proposent le trading de Bitcoin, Ethereum, et autre Ripple. « Les demandes liées aux crypto-actifs sont en augmentation avec en moyenne des pertes de 50.000 euros » [a détaillé](#) Claire Castanet, directrice des relations avec les épargnants, à l'AFP.

L'AMF liste deux cas particuliers qui exposent aux arnaques. D'un côté, ses fameuses plateformes d'intermédiation dont aucune ne dispose d'une autorisation légale pour exercer en France (voire [la liste noire](#)). De l'autre, la gestion de « produits dérivés, tels que les CFD (« contrats pour la différence ») sur les « crypto-monnaies » proposée par des sociétés qui n'ont le statut de « prestataires de services d'investissement (PSI) », le seul pourtant qui permette d'exercer ce type de transaction.

## Identifier les plateformes

Comment identifier les plateformes illégales ? L'AMF reconnaît que l'exercice peut s'avérer délicat. La méfiance et le bon sens restent le meilleur moyen d'être vigilant. Quelques signes doivent alerter : l'absence de mentions légales sur le site, la localisation d'un siège social hors de France et des coordonnées bancaires difficiles à identifier. Dans le doute, l'institution conseille de se rapprocher de ses services pour séparer le bon grain de l'ivraie.

L'engouement pour les crypto-monnaies entraîne une autre conséquence : le cryptojacking. « Grâce à quelques lignes de code, les cybercriminels s'appuient sur la puissance de traitement de calcul liée aux processeurs de terminaux utilisés par des particuliers et des entreprises. Et ce pour miner, à leur insu, des crypto-monnaies ». [explique](#) Symantec dans son rapport 2018.

Selon l'éditeur, La France concentre 5,9% du volume total d'attaques de type cryptojacking. L'Hexagone se positionne ainsi au 4e rang mondial et au 2e rang européen.